

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 27 juin 2007**  
**Salle des Fêtes à VEYRAS**

*Début de la séance : 19h15*

**Présents :** Messieurs Jean LEYNAUD, Yann BACCONNIER, Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Jean-Pierre JEANNE (remplace Jean-Louis BONHOMME), Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Roland SADY, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Yves CHASTAN, Hervé SAULIGNAC, Paul CHAUTARD (remplace Bernard VIALLE), Gilbert FREUCHET, Roger ETIENNE, Michel GAINIER, Max LAFOND, Fabrice JACQUET, Arnaud RITTE, Christian VERCASSON, Marc JARZAT, Alain CHAUSSIGNAND, Philippe MAZADE, Yves CHEVALIER, Didier BELIN.

**Excusés :** Messieurs Jean-Louis BONHOMME, Bernard VIALLE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Didier BELIN

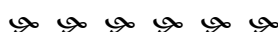
Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 31  
Nombre de votants : 31

**Ordre du Jour :**

- 1) DM n°1,
- 2) Réfection de la route de Chabanet – Subvention pour la commune de Privas,
- 3) Réfection de la route de Chabanet – Subvention pour la commune de Freyssenet,
- 4) Convention de concours technique avec la SAFER,
- 5) Acquisition de terrains (délibération du 6/12/06 – estimation domaniale),
- 6) Bail rural – Commune de St Julien en St Alban,
- 7) Convention réglementant les apports en déchetterie,
- 8) Création de poste,
- 9) Emploi occasionnel ou saisonnier,
- 10) Manifestations sportives à forte notoriété,
- 11) Festival « Musiques d'à côté »,
- 12) Modification statutaire du SMEOV,
  
- 13) Rapports annuels de fonctionnement des services Déchets et SPANC : année 2006.

**Communications diverses :** Perspectives d'intégration du syndicat Ouvèze Vive ; Orientations du projet de protocole d'accord pour le village Nouvelles Technologies ; RFF : ligne Le Pouzin – Privas ; Internet haut débit ; Projets « petite enfance » dans la vallée de l'Ouvèze...

Le quorum étant largement atteint, le Président ouvre la séance du Conseil Communautaire.



## Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 27 mars 2007

François VEYREINC demande si le compte rendu du conseil communautaire du 27 mars dernier donne lieu à des observations. Aucune observation n'est formulée.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**

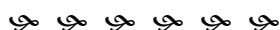


### I/ DM n°1

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND qui présente la DM n°1. Celle-ci fait notamment suite aux observations faites par les représentants des communes de St Bauzile, St Symphorien sous Chomérac et St Vincent de Barrès lors de l'adoption du compte administratif 2006 du SIDOM le 27 mars dernier.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT </b>				
D 023-01 : Virement section investissement	13 852.00 €			
D 65734-020 : Communes		12 482.00 €		
D 673-01 : Titres annulés (exercice antérieur)		1 370.00 €		
<b>Total</b>	<b>13 852.00 €</b>	<b>13 852.00 €</b>		
<b> INVESTISSEMENT </b>				
D 21318-01 : Autres bâtiments publics		30 390.00 €		
D 2111-020 : Terrains nus	13 852.00 €			
R 021-01 : Virement de la section de fonctionnement			13 852.00 €	
R 2031-01 : Frais d'études				30 390.00 €
<b>Total</b>	<b>13 852.00 €</b>	<b>30 390.00 €</b>	<b>13 852.00 €</b>	<b>30 390.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>16 538.00 €</b>		<b>16 538.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la DM n°1.**



### II/ Réfection de la route de Chabanet – subvention pour la commune de Privas

François VEYREINC explique qu'eu égard à l'utilisation de la route de Chabanet dans le cadre de l'aménagement du parc éolien de Freyssenet et à son intérêt touristique il a été prévu, lors du vote du

Budget Primitif, d'inscrire un crédit pour accompagner les travaux de réfection qui seront entrepris par les communes membres sur cette voie.

Compte tenu des travaux qui viennent d'être engagés par la commune de Privas pour un montant de 200 194 € il est proposé aujourd'hui aux conseillers communautaires d'apporter une subvention de 40 038.80 € correspondant au montant de 20% envisagé le 27 mars dernier.

Cette aide communautaire à la commune de Privas est accompagnée d'une subvention du Conseil Général de l'Ardèche, d'un apport de 25 000 € de la société EDF énergies nouvelles, gestionnaire du parc éolien de Freyssenet et d'une prestation de travaux du groupement SACER/AEI.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'allouer la subvention proposée ci-dessus à la commune de PRIVAS,**
- **mandate le Président pour signer toutes les pièces justificatives**



### **III/ Réfection de la route de Chabanet – subvention pour la commune de Freyssenet**

Compte tenu des travaux qui viennent d'être engagés par la commune de Freyssenet pour un montant de 23 788 €, il est proposé aux conseillers communautaires d'apporter à cette commune une subvention de 4 757.60 € correspondant au montant de 20% envisagé le 27 mars dernier.

Jean-Pierre LADREYT précise que les travaux effectués sont maintenant terminés et qu'ils paraissent de bonne qualité.

Jean LEYNAUD regrette le manque de concertation lors de la réfection de la route car les communes d'Alissas et Rochessauve auraient pu profiter des travaux en cours pour refaire également leur portion de route.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'allouer la subvention proposée ci-dessus à la commune de FREYSSNET,**
- **mandate le Président pour signer toutes les pièces justificatives**



### **IV/ Convention de concours technique avec la SAFER**

Edouard LEVEUGLE rappelle la convention d'intervention foncière qui a été signée en mai 2006 avec la SAFER Rhône-Alpes dans le cadre du projet de village nouvelles technologies de Saint Julien en Saint Alban (délibération du 19 décembre 2005).

La mission confiée à la SAFER a notamment permis d'étudier le contexte foncier du village (cartographie et base de données foncières), la réalisation d'une enquête « propriétaires » et « exploitants » (rencontre individuelle) et l'établissement d'une synthèse des données recueillies.

Il est aujourd'hui proposé de poursuivre le partenariat initié avec cet organisme et de le mandater par lettre de commande pour intervenir en qualité de négociateur foncier pour le compte de la Communauté de Communes. La SAFER sera notamment chargée de contacter l'ensemble des propriétaires concernés et de négocier aux prix et conditions fixés la signature de promesses de vente. Pour chaque promesse de vente recueillie et transmise à la Communauté de Communes par la SAFER, après acceptation et

enregistrement, cette dernière aura droit à des honoraires calculés selon le barème suivant : 3% hors taxes du montant versé au propriétaire.

Pour Roger ETIENNE, la SAFER va négocier les terrains avec les propriétaires qui ne se verront pas tous proposer le même tarif. Les modalités d'achat des terrains pourront être différentes selon les propriétaires.

Vincent LE BRAS explique que les terrains seront achetés sur la base de l'estimation officielle effectuée par le service des Domaines en fonction des caractéristiques de chaque parcelle. A cette estimation se rajoutera un boni qui sera limité dans le temps. La proposition d'acquisition sera alors bien identique pour tous les propriétaires.

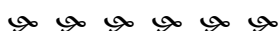
Pour Fabrice JACQUET il est important que les acquisitions de terrains ne puissent se faire qu'avec l'accord des propriétaires.

François VEYREINC expose que les propriétaires pourront bénéficier de ce dispositif d'acquisition jusqu'à la mise en place de la DUP.

Hervé SAULIGNAC regrette que les informations recueillies par la SAFER dans le cadre de la convention d'intervention foncière ne soient pas jointes à la délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 30 voix pour et 1 abstention  
(Roger ETIENNE) :**

- **approuve la convention de concours technique avec la SAFER qui interviendra dans le cadre d'une lettre de commande,**
- **mandate le Président pour signer ladite lettre de commande ainsi que tous les documents s'y rapportant.**



## **V/ Acquisition de terrains**

Edouard LEVEUGLE précise aux membres du conseil communautaire que la délibération adoptée le 6 décembre dernier n'a pas été précédée d'une consultation préalable du service des domaines et qu'il est nécessaire de la retirer et de délibérer une nouvelle fois sur la proposition d'acquisition de 10ha 12a 37ca présentée par la SAFER dans la perspective de l'aménagement du village de nouvelles technologies de Saint Julien en Saint Alban des parcelles suivantes :

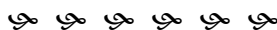
- ZA 62	SERRE LA FOURCHE	1ha 82a 55ca
- ZA 186	LE MASSON	57a 22ca
- ZB 31	LE PREYNA	06a 00ca
- ZB 31	LE PREYNA	15a 93ca
- ZB 31	LE PREYNA	1ha 31a 67ca
- ZB 53	VERZA	1ha 35a 95ca
- ZB 53	VERZA	32a 25ca
- ZB 56	VERZA	85a 70ca

- ZB 56	VERZA	07a 30ca
- ZB 56	VERZA	15a 50ca
- ZB 67	PATAFFY	2ha 16a 60ca
- ZB 73	PATAFFY	1ha 25a 70ca

constituant **une surface totale de 10ha 12a 37ca.**

**Après avoir pris connaissance de l'avis du Domaine n°2007/255/V0250 reçu le 5 juin 2007 le Conseil Communautaire avec 30 voix pour et 1 abstention (Roger ETIENNE) :**

- **rapporte la délibération du 6 décembre 2006,**
  - **décide l'acquisition des parcelles sus dites pour un montant global de 110 000 €,**
  - **mandate Edouard LEVEUGLE, vice président chargé du développement économique,**
- pour signer l'acte de vente en la forme administrative à intervenir, François VEYREINC intervenant pour les authentifier sur le fondement de l'article 1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.**



## **VI/ Bail rural – commune de St Julien en St Alban**

Edouard LEVEUGLE rappelle que dans le cadre de l'aménagement du village nouvelles technologies de Saint Julien en Saint Alban la Communauté de Communes est devenue propriétaire de deux parcelles de vignes référencées :

- ZB 73 Pataffy d'une superficie de 1ha 25a 70ca.
- ZB 31 Le Preyna d'une superficie de 1ha 53a 60ca.

Ces deux parcelles étant actuellement exploitées et la Communauté de Communes s'étant engagée à n'arracher aucune vigne, il est proposé de signer un bail rural avec les viticulteurs concernés.

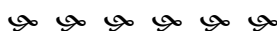
Le bail envisagé prévoit notamment une durée de 9 années entières et consécutives prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007 et un montant de fermage qui sera déterminé chaque année par l'indice des fermages défini par M. le Préfet de l'Ardèche.

Roger ETIENNE s'interroge sur l'opportunité d'acheter des parcelles de vignes si celles-ci sont exploitées par des viticulteurs.

François VEYREINC lui répond que l'acquisition de ces parcelles est indispensable pour la maîtrise du foncier. De plus les fermiers qui travaillent les vignes n'étaient pas antérieurement propriétaires des parcelles mais uniquement exploitants. Ils le resteront donc une fois le bail rural signé avec la Communauté de Communes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **approuve la signature d'un bail rural pour les parcelles désignées ci-dessus,**
- **mandate le Président pour signer ledit bail ainsi que tous les documents s'y rapportant.**



## **VII/ Convention réglementant les apports en déchetterie**

François VEYREINC donne la parole à Jean LEYNAUD, Vice-président chargé du Service Déchets, qui présente la convention réglementant les apports en déchetterie retenue lors de la commission qui s'est réunie le 22 mai dernier.

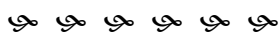
Les coûts appliqués aux sociétés signataires de la convention seront donc :

- papiers / cartons : 93.05 € / tonne ; il sera fait déduction d'un apport de 1 100 litres hebdomadaires, soit 70 kg mensuels pour les commerçants et artisans payant la taxe ou la redevance sur les ordures ménagères, conformément à la réglementation

- bois (non traité) : 136.97 € / tonne
- ferraille / métaux : 29.89 € / tonne
- encombrants : 147.79 € / tonne
- déchets verts : 108.65 € / tonne
- sac de 200 litres : 1.48 € TTC
- papiers déchiquetés : 451.32 € / tonne TTC.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **entérine le projet de convention réglementant les apports en déchetterie,**
- **mandate le Président pour signer ladite convention avec le prestataire SITA MOS et les représentants des entreprises concernées.**

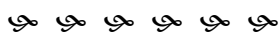


### **VIII/ Création de poste**

François VEYREINC explique qu'afin de permettre le remplacement d'un agent, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (17h30) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **la création du poste ci-dessus,**
- **d'adopter la modification du tableau des emplois,**
- **que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et au paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la Communauté de Communes,**
- **de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives.**



### **IX/ Emploi occasionnel ou saisonnier**

François VEYREINC indique aux conseillers que la Communauté de Communes peut être amenée à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier notamment lors des périodes de congés scolaires.

Il propose alors aux Conseillers Communautaires de l'autoriser à effectuer ces recrutements.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier,**
- **que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la Communauté de Communes,**
- **de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives.**



## **X/ Manifestations sportives à forte notoriété**

François VEYREINC donne la parole à Didier BELIN qui présente les 4 manifestations qui pourraient être soutenues dans le cadre du règlement des manifestations sportives à forte notoriété :

- « 1<sup>er</sup> Raid Nature Les Grads Duels » : il est proposé d'allouer au Kiwanis-Club Rhône-Vallées une subvention de 2 000 € pour cette manifestation organisée le 12 mai 2007.
- « Championnat de France de Sport Adapté (option football) » : il est proposé d'allouer au FC Rhône Vallées 26.07 une subvention de 2 000 € pour cette manifestation organisée du 17 au 20 mai 2007.
- « 2<sup>ème</sup> grand prix de Beach Soccer » : il est proposé d'allouer à l'Olympique Centre Ardèche une subvention de 2 000 € pour cette manifestation organisée les 6, 7 et 8 juillet 2007.
- « 7<sup>ème</sup> manche de la Coupe Rhône-Alpes de VTT Cross-Country » : il est proposé d'allouer au Seven Bike Privas une subvention de 500 € pour cette manifestation organisée le 9 septembre 2007.

Didier BELIN appelle l'attention des élus communautaires sur l'intérêt de faire évoluer le règlement, notamment sur la notion de « caractère exceptionnel d'une manifestation ». De plus il pourrait être intéressant de mettre en place un système dégressif sur 3 ans après 2 années de subvention pleine.

Pour Hervé SAULIGNAC, le caractère exceptionnel n'est pas synonyme d'unicité mais plutôt de rayonnement. Une manifestation exceptionnelle peut être récurrente. Il faut donc bien la subventionner.

Gilbert MOULIN se demande pourquoi mettre en place un système de dégressivité si le caractère de la manifestation reste exceptionnel ou à forte notoriété.

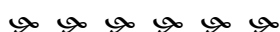
François VEYREINC indique qu'une manifestation déjà en place connaît plus de succès qu'une nouvelle manifestation. Cette dernière a donc besoin d'une aide plus conséquente.

Pour Paul CHAUTARD la mise en place de ce système dégressif ne va certainement pas encourager le bénévolat au sein des associations.

Fabrice JACQUET s'interroge sur le fait de mettre un système dégressif en place alors que la somme budgétisée n'est pas toute consommée en fin d'année.

Didier BELIN conclut que tous ces points seront à examiner en commission.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 30 voix pour et 1 abstention (Jean-Pierre JEANNE) d'allouer les subventions proposées ci-dessus**



## **XI/ Festival « Musiques d'à côté »**

Dans le cadre de la promotion touristique du territoire inscrite dans les compétences statutaires de la Communauté de Communes, Gérard BEAL propose aux Conseillers Communautaires de soutenir à

hauteur de 1 000 € le Festival « Musiques d'à côté », organisé par l'association « Privas, Cour et Jardin » du 17 au 20 juillet 2007 à Privas

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer la subvention proposée ci-dessus.**



## **XII/ Modification statutaire du SMEOV**

François VEYREINC donne la parole à Yves CHASTAN qui rappelle aux Conseillers Communautaires que le Syndicat Mixte de la vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux (SMEOV) a été créé par arrêté préfectoral du 11 janvier 2001 afin de porter le Contrat Global de Développement Eyrieux Ouvèze Vernoux.

Par courrier du 15 juin 2007 Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux a notifié, conformément aux articles L5211-17, L5211-18, L5211-19 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du comité syndical du 7 juin 2007 portant modification des statuts.

Une modification statutaire a été lancée pour adapter le périmètre et l'objet du SMEOV au nouveau Contrat de Développement Rhône Alpes Valence Drôme Ardèche Centre. Les modifications concernent les articles portant sur la composition des membres, l'objet, le siège social, la composition du Bureau et la durée de vie de la structure.

Par cette modification statutaire, les communes d'Ajoux et Gourdon, membres du Syndicat de Pays de l'Ardèche Méridionale sortent du périmètre du SMEOV.

Il appartient désormais aux collectivités membres de se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette modification.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **de se prononcer favorablement sur cette modification statutaire et sur la sortie des communes d'Ajoux et de Gourdon,**
- **de désigner pour siéger au comité syndical les délégués titulaires et suppléants suivants :**

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</b>	<b>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</b>
Alissas	Jean LEYNAUD	Yann BACCONNIER
Chomérac	Edouard LEVEUGLE	André PEYRARD
Coux	Gérard CHIROSSEL	Jean-Pierre JEANNE
Creysseilles	Jean-Pierre ASTRUC	Laurent MONTEIL
Flaviac	Gérard BEAL	Michel CONSTANT
Freyssenet	Jean-Pierre LADREYT	Nathalie MARQUES
Lyas	François VEYREINC	Christine VERNET
Pourchères	Micheline BRIET	Roland SADY
Le Pouzin	Patrick LALLEMAND	Gilbert MOULIN

Privas	Yves CHASTAN	Betty BERTHON
Rochessaube	Max LAFOND	Daniel RENAUD
Rompon	Issam WARD	Fabrice JACQUET
St Cierge la Serre	Arnaud RITTE	Jean-Luc THIALET
St Julien en St Alban	Marc JARZAT	Bernadette CHASTAGNER
St Priest	Philippe MAZADE	Alain CHAUSSIGNAND
Veyras	Didier BELIN	Yves CHEVALIER



### **XIII/ Rapports annuels de fonctionnement des Services Déchets et SPANC : année 2006**

François VEYREINC donne la parole à Jean LEYNAUD et Yves CHASTAN qui présentent respectivement aux conseillers communautaires les rapports d'activité du Service Déchets et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2006.

Ils informent également les conseillers que les rapports sont consultables dans leur intégralité dans les services concernés.

#### **Le Conseil Communautaire :**

- a examiné les rapports d'activité du Service Déchets et du SPANC pour l'année 2006,
- prend acte.



### **Communications diverses**

- Modification des statuts: l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la Communauté de Communes vient d'être transmis par la Préfecture de l'Ardèche. Un exemplaire est remis aux représentants des communes membres.

- Perspectives d'intégration du syndicat Ouvèze Vive: suite à la réunion du Comité Syndical d'Ouvéze Vive le 19 juin dernier et à des entretiens avec le Président du syndicat, Stéphane ORIOL, le projet d'intégration du syndicat Ouvèze Vive sera ouvert à la rentrée de septembre. Cette intégration ne gênerait en rien la signature du contrat de rivière en cours.

- Orientations du projet de protocole d'accord pour le village Nouvelles Technologies: François VEYREINC rappelle la réunion à huis clos qui s'est tenue à 18h00 et insiste sur le travail rigoureux accompli avec Maître Didier CHAMPAUZAC pour servir au mieux l'intérêt public défendu par la Communauté de Communes.

- RFF : ligne Le Pouzin - Privas: RFF a confirmé sa capacité à céder l'ancienne voie ferrée entre Le Pouzin et Privas. Une réunion est prévue le 10 juillet en mairie de Cruas avec les élus de la Communauté de Communes Barrès-Coiron.

● Internet haut débit: François VEYREINC demande aux communes concernées de faire parvenir les montages financiers des installations afin d'évaluer la participation financière de la Communauté de Communes.

Jean-Pierre ASTRUC informe les conseillers que 35 demandes sur la zone hors ADSL de Creysseilles/Veyras/Pourchères ont été reçues. Le seuil de 15 abonnés minimum par borne a donc été largement atteint. Le prestataire propose l'installation d'une borne gratuite et d'une borne à 2 000 €HT pour l'implantation d'un panneau solaire qui bénéficiera d'une subvention de 1 200 € du Conseil Général de l'Ardèche. Le reliquat à payer pour cette seconde borne devrait donc être de 800 €.

Jean-Pierre LADREYT explique que sur sa commune le minimum de 15 demandes n'est pas atteint. Le poteau à installer sera donc payant mais le coût exact n'est pas encore connu.

● Projets « petite enfance » dans la vallée de l'Ouvèze: Didier BELIN explique que 2 projets sont en train de se monter sur le territoire communautaire.

- un RAM (Relais Assistantes Maternelles) sur Flaviac/St Julien en St Alban/Rompon : un rendez-vous avec la CAF d'Aubenas est fixé le 10 juillet prochain pour finaliser le projet ainsi qu'une réunion de la commission le 10/07/07 à 18h30 à St Julien en St Alban.

- un projet mi-temps RAM, mi-temps crèche sur Le Pouzin opérationnel en 2009.

2 modes de gestion sont possibles :

- gestion par délégation de service public avec une association locale comme le RAM Les Coccinelles à Chomérac.

- gestion en direct avec des agents de la Communauté de Communes.

La CAF est plutôt favorable à un mode de gestion par délégation de service qui permet d'impliquer les associations locales.

De plus, la CAF préparant pour la fin de l'année son budget triennal pour la période de 2008 à 2010, il est important de recenser les projets des communes membres avant novembre 2007. Les projets non budgétisés dans le cadre de ce programme triennal ne pourront être pris en compte avant 2011.

● Projet éolien: le permis de construire du projet éolien Alissas-Rochessauve vient d'être déposé dans les mairies de ces 2 communes. Un communiqué de presse est distribué à chaque conseiller communautaire.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.*

**Le Président**

**Les Vice-Présidents**

**Le Secrétaire de séance**

**Les Délégués Intercommunaux**